

Bienvenue au



Règles des lieux

- 1 PRÉSENTATION.** L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée, les clients ayant un comportement bruyant, ou incorrect, alcoolisé, les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.
Le règlement intérieur de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Une attestation vous engageant à respecter ce règlement vous sera demandée le jour de la remise des clés. Le non-respect des dispositions entraînera la **résiliation immédiate du contrat** et des **pénalités financières** seront appliquées. Le client sera également invité à quitter l'hôtel sans pouvoir exiger aucun remboursement.
- 2 OCCUPATION DES VILLAS.** Le client ne peut introduire dans la villa des tierces personnes non connues par l'hôtelier, sauf autorisation de ce dernier.
Les villas sont louées pour le **nombre de personnes indiquées au contrat**. En cas de manquement à cette réglementation, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client responsable le coût de la villa correspondant au nombre de personnes en trop, en présence ou non du client, aux tarifs en vigueur au moment de la transgression du règlement intérieur. L'hôtel débitera la carte bancaire du client indélicat.
Check-in : de 15h30 à 17h30 (sauf dérogation exceptionnelle)
Check-out : 11h
Attention, en cas de départ au-delà, **une nuit supplémentaire sera facturée**. Pour conserver la villa une nuit de plus, le paiement de celle-ci devra être effectué **avant 11h30**, sous réserve de disponibilités. De plus, **la villa est prévue pour un nombre de personnes déterminé** : pour assurer les règles de sécurité, aucune personne supplémentaire ne devra être hébergée.
- 3 NUISANCES.** Pour le respect du repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit particulièrement entre **22h et 8h du matin**. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne sous sa responsabilité, pourra amener l'hôtelier à inviter le client à quitter l'établissement, **dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R 1334-31 du Code de la Santé Publique)**. Une chambre d'Hôtel est un lieu de repos. **Tout commerce y est formellement interdit**.
Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents. Tout dommage ou nuisance causés volontairement ou involontairement devront acquittés par la personne ayant réservé la chambre.
- 4 ANIMAUX.** Les animaux ne sont pas acceptés dans l'hôtel. Les chiens guides d'aveugles et chiens d'assistance sont admis gratuitement avec accord préalable de l'hôtelier.
- 5 DÉGRADATION.** En cas de dégradation du mobilier, de détérioration ou de vol de linge, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement pour un montant égal aux montants engagés. Nous prions notre clientèle de **respecter les lieux ainsi que la décoration de votre villa**. En cas de dégradation, le client devra engager sa responsabilité civile. Pendant le séjour, une clé permettant le libre accès à la chambre sera remise au client; en cas de perte, **la réfection sera facturée 20€** et prélèvera le montant sur la carte de crédit du client. **Pensez à rendre votre clé au moment de votre départ**.
- 6 PISCINES.** Les piscines sont strictement réservées aux locataires séjournant dans la villa. Elles ne sont pas surveillées et de ce fait **non autorisées aux enfants de -16 ans** sans accompagnateur adulte. Les barrières ou filets de sécurité doivent rester impérativement fermés. **L'hôtel décline toute responsabilité en ce qui concerne les accidents survenus dans ou autour de la piscine**.
- 7 INTERDICTION DE FUMER.** Nous rappelons que l'interdiction de fumer est en vigueur dans tous les lieux publics depuis le 2 janvier 2008. Il est également absolument **interdit de fumer dans les villas** pour des raisons évidentes de sécurité et de confort (le non-respect entraînera une indemnité de **190€/nuît**).
Il est formellement **interdit de démonter les appareils de détection incendie**, et cela pour les mêmes raisons citées ci-dessus.
- 8 MÉNAGE.** Il est à la charge du client d'entretenir le coin cuisine mis à disposition dans la villa. Pour assurer l'hygiène des appartements ainsi que de l'hôtel, **merci de mettre un sac poubelle pour vos ordures à l'intérieur de l'appartement**. Un forfait d'entretien supplémentaire pourra être **facturé 80€ le jour du départ** si nécessaire. **Tout objet perdu ou détérioré doit être signalé** à la réception durant le séjour ou le jour du départ et pourra être facturé et débité sur la carte bancaire du client. **Les poubelles devront être vidées et déposées dans les containers prévus à cet effet sur le parking**.
- 9 FILOUTERIE.** La filouterie est une infraction caractérisée par le fait de consommer un bien ou service payant tout en sachant incapable de payer ou en étant délibérément résolu à ne pas payer et tout en faisant semblant d'être disposé à payer. **La filouterie est punie de 6 mois d'emprisonnement et de 7500€ d'amende en plus des dommages-intérêts**.

Merci